

**Fiches d'organisation des procédures d'orientation et d'affectation
Département du Vaucluse**

RENTREE 2017

Mars 2017

SOMMAIRE

- Fiche 1 : Admission en classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles
3^{ème} Prépa pro.....p 3
- Fiche 2 : Les sections européennes.....p 4
- Fiche 3 : Les secondes non sectorisées en Vaucluse ou à recrutement particulier.....p 6
- Fiche 4 : Commissions Pré-Affelnet.....p 7
- Calendrier.....p 9
- Annexes
 - Annexe 1 : Affectation post 4^{ème} – fiche technique de saisie sur l'application.....p 11
 - Annexe 2 : Carte des sections européennes en Vaucluse au 13.03.17.....p 12
 - Annexe 3 : Dossier de demande d'admission en classe européennes.....p 15
 - Annexe 4 : Tableau des taux de pression par CAP et établissements.....p 17
 - Annexe 5 : 1ères Techno. dans le Vaucluse – formations et taux d'accès.....p 18

Ce document vise à compléter le bulletin académique spécial n°346 du 13 mars 2017. Ce dernier constitue la référence pour tous les établissements de l'académie en matière d'orientation et d'affectation. Il fixe le cadre de l'ensemble des procédures d'orientation et d'affectation. Ce document servira de base à l'organisation des commissions et donnera des précisions sur les spécificités départementales.

Fiche 1 : Admission en classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles - 3° PFP (3° prépa pro)

Dans le département, les classes proposant ces modules se trouvent essentiellement en lycée professionnel, parfois en collège.

Contenu du dossier, calendrier des opérations :

Le principal du collège constitue un dossier pour chaque candidat, qui peut demander **deux** établissements. Tout élève peut postuler à une classe existante dans le département. Le dossier est à saisir par le collège d'origine sur l'application AFFECTATION Post-4^{ème}. (**Annexe 1**)

Afin que la commission puisse apprécier la pertinence de la candidature, le chef d'établissement veillera à ce que tous les avis soient suffisamment étayés et que le dossier soit complet avant saisie et envoi à la DSDEN. En plus du dossier académique, **un positionnement COP est à joindre pour tous les élèves candidats à la 3^{ème} PFP.**

↳ **La date limite de saisie des candidatures sur l'application par les établissements d'origine et de réception des dossiers au pôle des élèves (à l'attention de Mme CAPPELLO) est fixée au plus tard le VENDREDI 02 juin 2017 à 17 heures.**

↳ **La commission se réunira le JEUDI 08 juin 2017.**

Les résultats seront ensuite communiqués aux chefs d'établissement. Les élèves seront informés de la décision immédiatement après leur conseil de classe du 3^{ème} trimestre de 4^{ème}, par l'établissement d'origine et d'accueil, afin de pouvoir confirmer leur inscription dès le mois de juin et au plus tard le **VENDREDI 23 JUIN 2017.**

Les élèves qui n'auront pas été retenus seront inscrits dans leur collège d'origine en classe de 3^{ème} générale. Une liste supplémentaire sera établie à laquelle il pourra être fait appel dès le **LUNDI 26 JUIN 2017.**

Liste des 3^{èmes} prépa-pro du département de Vaucluse :

Bassins	Etablissements	Nombre de places
Avignon	LP D. d'Eguilles - Vedène	24
	LP R. Schuman - Avignon	24
	LP - Sorgues	24
	LP M.Casarès – Avignon	24
Carpentras Orange	LP V. Hugo - Carpentras	48
	SEP J.H. Fabre - Carpentras	48
	LP A.Briand - Orange	24
	LP l'Argensol - Orange	48
	LP F. Revoul - Valréas	24
	Collège Vaison	24
Cavaillon	SEP C. De Gaulle - Apt	24
	SEP A. Benoît – L'Isle-sur-la-Sorgue	48
	Collège Paul Gauthier- Cavaillon	24
	SEP Lycée VDD Pertuis	24

Fiche 2 : Les sections européennes

Circulaire de l'IA-DASEN du 19 février 2015

Dans le Vaucluse, les élèves sont affectés en section européenne par l'inspecteur d'académie, sur proposition d'une commission pédagogique départementale. Les élèves candidats aux 2° GT renseigneront un dossier particulier transmis par l'établissement d'origine au pôle des élèves à la DSDEN, pour la commission, avant le **MERCREDI 24 mai à 17h, délai de rigueur.**

pole.eleves84@ac-aix-marseille.fr

1. Quelques principes fondamentaux énoncés dans les textes ministériels :

- « Les sections européennes en collège n'ont pas vocation à permettre des dérogations aux secteurs scolaires et ne doivent en aucun cas aboutir à constituer des filières »
- « Par ailleurs il convient de préciser que l'inscription en section européenne de lycée n'est pas nécessairement assujettie au fait d'avoir suivi un enseignement de section européenne en collège ; de même le fait d'avoir suivi un enseignement de section européenne en collège n'ouvre pas de droit à suivre ce type d'enseignement au lycée » (Cf B.O. n°3 du 20 janvier 2000).

Carte des langues en Vaucluse. (Annexe 2)

Dans le cas où des places resteraient disponibles, peuvent postuler :

- les élèves issus des collèges de recrutement du lycée,
- les élèves issus des collèges du bassin d'éducation et de formation.

Ces élèves **s'engagent à mener le cursus jusqu'à l'obtention de la mention européenne au baccalauréat.**

Dans le cadre des priorités précisées ci-dessus, les dossiers de candidature seront examinés sur la base des critères suivants :

- lettre de motivation de l'élève,
- avis motivé du professeur de langue vivante,
- avis du professeur principal,
- avis motivé du chef d'établissement.

Dans le cas où le nombre d'élèves demandeurs issus des sections européennes des collèges du secteur serait plus important que la capacité d'accueil de la section de lycée, il convient de prendre en compte :

- l'attitude,
- la capacité de travail,
- la curiosité,
- l'aptitude à progresser, à travailler en autonomie et en équipe,
- la motivation.

Les sections européennes n'ont pas de code vœux spécifiques. L'élève doit renseigner le dossier d'orientation et d'affectation en fin de 3^{ème} en veillant à demander en vœu 1 le lycée correspondant à la section européenne souhaitée et en indiquant le lycée de secteur comme vœu 2 ou 3, si le vœu 1 ne correspondrait pas à cet établissement. Il doit également remplir un **dossier de candidature** pour la section européenne souhaitée (Annexe 3).

Date de la commission : JEUDI 01 juin 2017.

2. Modalités pratiques de classement des candidatures par la commission départementale :

La commission procèdera à l'examen des candidatures dans les différentes secondes « Euro » du département par bassin de formation.

Trois vœux au maximum en seconde « Euro » sont possibles si au moins un des vœux concerne le lycée de secteur de l'élève.

Le rang du vœu examiné sera pris en compte comme élément de la motivation de l'élève.

2.1. La commission procèdera à l'examen des candidatures :

Les modalités d'évaluation seront les suivantes :

- Jusqu'à concurrence de la capacité de la structure fixée par le lycée d'accueil, elle proposera l'affectation **des élèves du secteur** retenus en liste principale à l'Inspecteur d'académie et classera les autres élèves du secteur en liste supplémentaire.
- Si après affectation des élèves de secteur, il resterait des places disponibles, la commission attribuera une bonification pour « parcours scolaire particulier » aux élèves n'appartenant pas au secteur de l'établissement. Cette bonification offre une chance réelle d'obtenir une dérogation pour l'établissement demandé sans garantir l'affectation de l'élève en classe de 2nde européenne. Cette dernière sera conditionnée par la décision de l'Inspecteur d'académie suite au classement proposé par l'application AFFELNET 3^{ème}.

En conséquence, les résultats de cette commission ne seront pas diffusés avant la commission départementale d'affectation **le JEUDI 29 juin 2017**.

2.2. La commission formulera des propositions d'affectation à l'Inspecteur d'académie :

L'ordre de classement des candidatures sera le suivant :

- Elèves du secteur ayant suivi la section européenne correspondante au collège.
- Elèves du secteur ayant suivi une classe « bi- langues » au collège dont l'une des deux langues vivantes étudiées correspond à celle de la section européenne demandée.
- Elèves du secteur n'ayant pas suivi les sections ou classes linguistiques mais manifestant un projet avéré soutenu par le collège d'origine.

Les élèves classés sur la liste supplémentaire pourront se voir proposer une seconde « Euro » en cas de places restées vacantes lors de l'inscription dans l'établissement ou après constat à la rentrée.

2.3. La commission attribuera des bonifications pour parcours scolaire particulier pour les élèves hors secteurs dans les mêmes conditions précitées.

3. Affectation des élèves :

Lors de la commission d'affectation **du 29 juin 2017**, les services de la DSDEN transmettra aux chefs d'établissement d'accueil :

- la liste des élèves du secteur retenus et affectés en liste principale par la commission,
- La liste des élèves hors secteur ayant fait l'objet d'une bonification pour parcours scolaire particulier et susceptibles de bénéficier d'une affectation par dérogation dans le lycée.

Les proviseurs inscriront les élèves retenus en liste principale ou bonifiés et affectés en section « Euro ». Dans le cas de places non pourvues, les élèves figurant sur la liste complémentaire ou des élèves volontaires affectés dans l'établissement pourront se voir proposer une place en seconde européenne.

Fiche 3 : Les secondes non sectorisées en Vaucluse OU A recrutement particulier

1. Classes de seconde non sectorisées :

Etablissements et leurs enseignements d'exploration :

LYCEES	ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION
Avignon : Lycée F. Mistral	Création et culture Design
Avignon : Lycée P. de Girard	Sciences de l'ingénieur + Création et innovation technologiques
Avignon : LEGTA F. Pétrarque	Ecologie, agronomie, territoire et développement durable
Carpentras : Lycée J.H. Fabre	Sciences de l'ingénieur + Création et innovation technologiques
Carpentras : LEGTA L. Giraud	Ecologie, agronomie, territoire et développement durable
L'Isle-Sur-La-Sorgue : Lycée A. Benoît	Sciences de l'ingénieur + Création et innovation technologiques
Orange : Lycée de l'Arc	Education physique et sportive
Orange : LEGTA viticole	Ecologie, agronomie, territoire et développement durable

2. Classes de seconde à recrutement particulier :

- Modalités d'admission :

Classes à recrutement sélectif (capacités limitées) pour lesquelles il n'est pas nécessaire de faire de demande de dérogation.

Les candidats doivent se présenter dans l'établissement demandé pour les épreuves de sélection.

L'admission tiendra compte du classement des dossiers par l'équipe pédagogique. La capacité d'accueil ne pourra pas être dépassée.

L'établissement transmet la liste des élèves retenus avec leur classement au pole.eleves84@ac-aix-marseille.fr

Calendrier : Les familles doivent se renseigner directement auprès des établissements concernés.

LYCEES	SPECIALITES
Avignon : Lycée F. Mistral 04.90.80.45.00	Danse en convention avec le conservatoire d'Avignon
	Section Internationale Chinois Dates limites de dépôt de dossier : Entrée en 2 ^{nde} : 12 mai 2017. Entrée en 6 ^{ème} : le 16 mai 2017 Pour connaître les dates d'examens, contacter l'établissement.
Avignon : Lycée T. Aubanel 04.90.16.36.00	Musique en convention avec le conservatoire d'Avignon
	BACHIBAC (Baccalauréat Franco-Espagnol) Mise en ligne du dossier : 24 avril 2017 Retour des dossiers : 11 mai 2017 Entretiens : 31 mai 2017
Avignon : Lycée R. Char 04.90.88.04.04	ESABAC (Baccalauréat Franco-Italien) Date limite d'envoi des dossiers à l'établissement : 23 mai 2017
Orange : Lycée de l'Arc 04.90.11.83.00	ESABAC (Italien) Date limite d'envoi des dossiers à l'établissement : 23 mai 2017
Cavaillon : Lycée Ismaël Dauphin 04.90.71.09.81	ABIBAC (Baccalauréat Franco-allemand) Date limite d'envoi des dossiers à l'établissement : 23 mai 2017
	ESABAC STMG (Italien) Nouveau Date limite envoi des dossiers à l'établissement : 23 mai 2017 Entretiens : du 10 au 20 juin 2017

Fiche 4 : commissions Pré-affelnet

1. Commission de régulation O2A :

L'avis favorable afférant à la démarche d'orientation active accompagnée (O2A) en Vaucluse n'est pas saisi par l'établissement d'origine. Les établissements renseigneront le dossier académique qui sera examiné par la commission de régulation O2A le **MARDI 13 juin 2017**.

Les avis attribués par la commission seront saisis par le pôle des élèves à la DSDEN.

Le dossier de l'élève présenté à la commission O2A en vue de l'attribution d'un avis favorable, doit attester d'une période d'immersion en lycée professionnel, EREA, CFA, MFR... Cette période doit faire l'objet d'un avis motivé de l'établissement d'accueil dans le dossier académique. Le nombre d'élèves susceptibles d'être affectés dans les différents CAP sera régulé à fin d'éviter que ne se recréent « des filières » réservées à des élèves en grandes difficultés.

↳ Les CAP à modalité pédagogique adaptée de l'EREA conservent un accès prioritaire pour les élèves orientés par la CDOEA.

Le dossier comportera :

- Le dossier académique d'orientation active accompagnée,
- la copie des bulletins scolaires,
- tout document susceptible d'étayer la demande dossier (lettre, rapport de stage, document d'évaluation...).

Des repères prescrivant des seuils maximum par CAP d'élèves bonifiés sont fixés. (**Annexe 4**).

2. Groupe Pré-affelnet 3^{ème} :

Certaines demandes d'affectation nécessitent une étude individualisée des dossiers. Elles sont étudiées lors du groupe technique départemental PRE-AFFELNET qui se réunira le **MARDI 13 juin 2017**. Le groupe technique prononce un avis favorable ou défavorable à l'attribution d'un bonus pour le vœu émis. **Seuls les élèves n'ayant pu être évalués sont concernés**. Il pourrait s'agir :

- des élèves des Dispositifs d'Accès à la Qualification,
- des élèves de SEGPA qui souhaitent accéder à un bac pro,
- des élèves dans le dispositif UPE2A,
- des élèves de retour en formation initiale.

Leur dossier comportera :

- le dossier académique pré-AFFELNET 3^{ème},
- la copie des bulletins scolaires,
- tout document susceptible d'étayer la demande (lettre, rapport de stage...).

↳ **Transmission de tous les dossiers papiers au pôle des élèves à la DSDEN avant le Mercredi 31 Mai 2017.**

3. Groupe Pré-affelnet 1^{ère} :

↳ Date de dépôt des dossiers à la DSDEN, bureau des élèves, mention pré-AFFELNET 1^{ère}, au plus tard le MARDI 31 MAI 2017. (Annexe 5)

↳ Commission Pré-AFFELNET 1^{ères} à la DSDEN pour avis sur la validité de la demande et attribution éventuelle d'un bonus PRE-AFFELNET

↳ Les dossiers passerelles seront examinés lors de cette commission.

CALENDRIER

Calendrier AFFELNET LYCEE 2017 :

Procédures / Déroulement	Dates et lieux
AFFELNET 1er TOUR - Affectation voie générale, technologique et professionnelle	
Mise à disposition des nomenclatures dans les établissements (guide des modalités pratiques)	Au plus tard le lundi 22 mai
Date limite réception des dossiers classe européenne *	Mercredi 24 mai
Date limite réception des dossiers pré AFFELNET 3^{ème} et O2A *	Mercredi 31 mai
Saisie des vœux, des compétences, notes et avis	Du lundi 22 mai 9h au vendredi 16 juin 12h
Commission classe européenne *	Jeudi 1 juin à 9h au lycée Philippe de Girard Avignon
Commission internat de la réussite *	Vendredi 2 juin 17h à la DSDEN Avignon
Date limite de réception des dossiers 3^{ème} prépa pro *	Vendredi 2 juin
Commission 3 ^{ème} prépa pro *	Jeudi 8 juin 9h au lycée Domaine d'Eguilles Vedène
Commission classe ULIS *	Vendredi 7 juin 9h à la DSDEN Avignon
Date limite de l'importation des évaluations LSU dans AFFELNET	Au plus tard le vendredi 9 Juin 2017 à 12h
Vérification des notes extraites du LSU	Du vendredi 9 juin à 14h au vendredi 16 juin à 12h
Validation du chef d'établissement	Vendredi 16 juin 12 h au plus tard
Conseil de classe fin de 2 ^{nde}	A partir du vendredi 9 juin
Conseil de classe fin de 3 ^e	A partir du lundi 12 juin
Groupe de travail O2A et pré AFFELNET 3 ^{ème} *	Mardi 13 juin 9h au lycée Alexandre Dumas à Cavaillon
Groupe technique Pré-AFFELNET 1ères technologiques et professionnelles	Jeudi 15 juin DSDEN Avignon
Fermeture du serveur après modifications suite aux conseils de classes : Validation de fin de saisie publics et privés OBLIGATOIRE	Vendredi 16 juin à 12h
Consultation des listes élèves par les établissements privés (accueil)	Du mercredi 14 juin à 9h au vendredi 16 juin à 12 h
Saisie des décisions par les établissements privés (accueil)	Du vendredi 16 juin 14h au mardi 20 juin à 17h
Commissions d'appel Fin de 3 ^e Fin de 2 ^{nde}	Mercredi 21 juin Jeudi 22 juin
Modifications suite aux commissions d'appel par le pôle des élèves DSDEN Fin 3 ^e Fin de 2 ^{nde}	Jusqu'au vendredi 23 juin 17h
Commission de dérogation entrée en 1ères et terminales GT *	Mercredi 28 juin DSDEN Avignon

Commission départementale d'affectation 2ndes GT et 2ndes pro	Judi 29 juin 9h au lycée Philippe de Girard Avignon
Consultation des résultats de l'affectation Notification des décisions d'affectation par les établissements d'accueil	Vendredi 30 juin à 9h
Inscription des élèves affectés au 1^{er} tour en liste principale	A partir du vendredi 30 juin
Appel aux listes supplémentaires par les établissements d'accueil	Du Jeudi 6 juillet au jeudi 31 août
Ajustement en 2GT	Début juillet
AFFELNET 2ème Tour - Affectation voie professionnelle	
Saisie des vœux par les établissements d'origine	Du lundi 3 juillet 14h au mercredi 5 juillet 17h
Notification des décisions d'affectation par les établissements d'accueil	Vendredi 7 juillet
Date limite d'inscription	Mardi 11 juillet
Réunion concernant les redoublants des élèves de T° G, T et Pro *	Lundi 10 juillet à 9h au lycée Domaine d'Eguilles à VEDENE
AFFELNET 3ème Tour - Affectation voie professionnelle	
Etat des places vacantes en fonction des constats de rentrée	Du 4 au 6 septembre à 12h
Saisie des vœux	Du 7 au 11 septembre
Accès aux résultats et descente SIECLE	Du 12 ou 13 septembre

* Vaucluse

ANNEXES

AFFECTATION POST – 4^{ème} :
Fiche technique de saisie sur
l'application.

ANNEXE
1

La connexion à l'application « Affectation post - 4^{ème} » se fait via le lien ci-dessous :

<http://appli.agr.ac-aix-marseille.fr/aff4>

Les chefs d'établissement des collèges d'origine peuvent importer les élèves de 4^{ème} de la base élèves SIECLE.

Après avoir effectué l'import des élèves, le chef d'établissement peut faire plusieurs actions :

- modifier une fiche élève,
- supprimer une fiche élève,
- ajouter un élève manquant suite à l'import,
- saisir les vœux d'un élève.

Dans le Vaucluse, un élève ne peut faire que des vœux de 3^{ème} prépa-pro.

Le chef d'établissement peut consulter un récapitulatif de la liste des élèves et des vœux. Il peut également éditer un récapitulatif au format PDF des vœux formulés par ses élèves.

Pour toute précision, vous pouvez vous adresser à Estelle CAPPELLO :

⇒ 04 90 27 76 91

⇒ pole.eleves84@ac-aix-marseille.fr

CARTE DES SECTIONS EURO EN VAUCLUSE

Mars 2017

ANNEXE
2

LANGUES PAR TERRITOIRES	COLLEGES D'ORIGINE	LYCEES
ANGLAIS		EURO ANGLAIS
AVIGNON	G.Philipe: EURO AGL (sect R. Char)	Ph. de Girard R. Char T. Aubanel F. Mistral
	J. Roumanille : EURO AGL(sect F. Mistral)	
	A. Tavan MONTFAVET : EURO AGL (sect R. Char)	
	Lou Vignarès : EURO AGL (sect F. Mistral)	
	J.Brunet : BILANGUE ALL AGL (sect T. Aubanel)	
	A. Mathieu : BILANGUE ITA AGL (sect P. de Girard)	
	F.Mistral : BILANGUE ITAL AGL (Sect F. Mistral + P. de Girard)	
	G.Philipe : BILANGUE ITA AGL (sect R. Char)	
	J. Vernet : BILANGUE ALL AGL (sect T. Aubanel)	
	A. Tavan MONTFAVET : BILANGUE ITA AGL (sect R. Char)	
	Voltaire - SORGUES : BILANGUE ITA AGL (sect F. Mistral)	
	J. Verne - LE PONTET : BILANGUE ALL AGL (sect R. Char)	
	D. Diderot - SORGUES : BILANGUE ALL AGL (sect F. Mistral)	
	Lou Vignarès - VEDENE : BILANGUE ALL AGL (sect F. Mistral)	
BOLLENE	P. Eluard : EURO AGL	L. Aubrac
	V. Schoelcher - STE CECILE LES VIGNES : EURO AGL	
	Vallis Aeria - VALREAS : EURO AGL	
	P. Eluard : BILANGUE ALL AGL	
	V. Schoelcher - STE CECILE LES VIGNES : BILANGUE ALL AGL	
	Vallis Aeria - VALREAS : BILANGUE ALL AGL	
CARPENTRAS	A. Daudet : EURO AGL(sect V. Hugo)	J.H. Fabre V. Hugo I. Conception (privé sous contrat)
	A. Silve : EURO AGL(sect V. Hugo)	
	A. Daudet : BILANGUE ALL AGL (sect V. Hugo)	
	J.H. Fabre : BILANGUE ALL AGL (sect J.H. Fabre)	
	F. Raspail : BILANGUE ALL AGL (sect J.H. Fabre)	
	A. Silve : BILANGUE ALL AGL (sect V. Hugo)	
CAVAILLON	C. Doche - PERNES : BILANGUE ALL AGL (sect V. Hugo)	I. Dauphin
	P. Gauthier : EURO AGL	
	C. Hugues : EURO AGL	
	R. Parks : EURO AGL	
	P. Gauthier : BILANGUE ALL AGL	
	C. Hugues : BILANGUE ALL AGL	
ISLE SUR LA SORGUE	R. Parks : BILANGUE ALL AGL	A. Benoit
	J. Garcin : EURO AGL	
	Pays des Sorgues – Le Thor : EURO AGL	
	J. Bouin – Isle-sur-la Sorgues : BILANGUE ALL AGL (sect A. Benoit)	
	J. Garcin ISLE SUR SORGUE : BILANGUE ITA AGL (sect A. Benoit)	

ANGLAIS suite		EURO ANGLAIS
Sans poursuite en lycée	APT : BILANGUE ALL AGL (sect Apt)	
	Le Luberon - CADENET : BILANGUE ALL AGL (sect Val de Durance)	
	A. Camus - LA TOUR D'AIGUES : BILANGUE ALL AGL (sect Val de Durance)	
	M. Mauron - PERTUIS : BILANGUE ALL AGL (sect Val de Durance)	
	M. Pagnol - PERTUIS : BILANGUE ALL AGL (sect Val de Durance)	
	St Exupéry - BEDARRIDES : BILANGUE ALL AGL (sect Arc)	
	Arausio - ORANGE : BILANGUE ALL AGL (sect Arc)	
	J. Giono - ORANGE : BILANGUE ALL AGL (sect Arc)	
	B. Hendricks - ORANGE : BILANGUE ALL AGL (sect Arc)	
	J. D'Arbaud - VAISON LA ROMAINE : BILANGUE ALL AGL (sect S. Hessel)	
ESPAGNOL		EURO ESPAGNOL
AVIGNON	A.Frank - MORIERES : EURO ESP (secteur R. Char)	T. Aubanel St Joseph (privé sous contrat)
CARPENTRAS	Sans objet	J.H. Fabre
CAVAILLON	P. Gauthier : EURO ESP	I. Dauphin
Sans poursuite en lycée	ST Exupéry - BEDARRIDES : EURO ESP (sect ARC)	
ITALIEN		EURO ITALIEN
APT	APT : EURO ITA	Ch. de Gaulle
AVIGNON	G.Philipe : EURO ITA (Sect R. Char)	R. Char
	A. Tavan MONTFAVET : EURO ITA (Sect R. Char)	
	A. Mathieu : BILANGUE ITA AGL (sect P de Girard)	
	F. Mistral : BILANGUE ITA AGL (sect F. Mistral + P. de Girard)	
	G.Philipe : BILANGUE ITA AGL (sect R. Char)	
	A. Tavan MONTFAVET : BILANGUE ITA AGL (sect R. Char)	
ORANGE	Voltaire - SORGUES : BILANGUE ITA AGL (sect F. Mistral)	Arc
	J. Giono : EURO ITA	
PERTUIS	B. Hendricks : EURO ITA	Val de Durance
	M.Pagnol : EURO ITA (sect Val de Durance))	
Sans poursuite en lycée	collège de secteur : ITALIEN LV2	
	J. Garcin - ISLE SUR SORGUE : BILANGUE ITA AGL (sect A. Benoit)	

ALLEMAND		EURO ALLEMAND
AVIGNON	J. Brunet : EURO ALL (sect T. Aubanel)	Ph de Girard T. Aubanel St Joseph (privé sous contrat)
	J. Brunet : BILANGUE ALL AGL (sect T. Aubanel)	
	J. Vernet : BILANGUE ALL AGL (sect T. Aubanel)	
	J. Verne - LE PONTET : ALL AGL (sect R. Char)	
	D. Diderot - SORGUES : ALL AGL (sect F. Mistral)	
	Lou Vignarès - VEDENE : BILANGUE ALL AGL (sect F. Mistral)	
CARPENTRAS	C. Doche - PERNES : EURO ALL (sect V. Hugo)	V. Hugo
	A. Daudet : BILANGUE ALL AGL (sect V. Hugo)	
	J.H. Fabre : BILANGUE ALL AGL (sect J.H. Fabre)	
	F. Raspail : BILANGUE ALL AGL (sect J.H. Fabre)	
	A. Silve : BILANGUE ALL AGL (sect V. Hugo)	
	C. Doche - PERNES : BILANGUE ALL AGL (sect V. Hugo)	
ORANGE	J. Giono : EURO ALL	Arc St Louis (privé sous contrat)
	ST Exupéry - BEDARRIDES : BILANGUE ALL AGL	
	Arausio : BILANGUE ALL AGL	
	J. Giono : BILANGUE ALL AGL	
	B. Hendricks : BILANGUE ALL AGL	
Sans poursuite en lycée	APT : BILANGUE ALL AGL (sect Apt)	
	Le Calavon - CABRIERES : EURO ALL (sect Apt, I. Dauphin, A. Benoit)	
	Le Calavon - CABRIERES : BILANGUE ALL AGL (sect Apt, I. Dauphin, A. Benoit)	
	P. Gauthier - CAVAILLON : BILANGUE ALL AGL (sect I. Dauphin)	
	C. Hugues - CAVAILLON : BILANGUE ALL AGL (sect I. Dauphin)	
	R. Parks - CAVAILLON : BILANGUE ALL AGL (sect I. Dauphin)	
	J. Bouin - ISLE SUR LA SORGUE : BILANGUE ALL AGL (sect A. Benoit)	
	P. Eluard : BILANGUE ALL AGL (sect L. Aubrac)	
	V. Schoelcher - STE CECILE LES VIGNES : BILANGUE ALL AGL (sect L. Aubrac)	
	J. D'Arbaud - VAISON LA ROMAINE : BILANGUE ALL AGL (sect S. Hessel)	
	Vallis Aeria - VALREAS : BILANGUE ALL AGL (sect L. Aubrac)	
	Le Luberon - CADENET : BILANGUE ALL AGL (sect Val de Durance)	
	A. Camus - LA TOUR D'AIGUES : BILANGUE ALL AGL (sect Val de Durance)	
	M. Mauron - PERTUIS : BILANGUE ALL AGL (sect Val de Durance)	
	M. Pagnol - PERTUIS : BILANGUE ALL AGL (sect Val de Durance)	

**DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION EN
CLASSE EUROPEENNE
Année scolaire 2017-2018**

Langues :
 Allemand
 Anglais
 Espagnol
 Italien

**ANNEXE
3**

Ce dossier est à compléter et à renvoyer au bureau des élèves, DSDEN de Vaucluse.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE

NOM et PRENOM de l'élève :	Sexe : <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> G
	Né(e) le :	
Nom du responsable légal :		
Adresse actuelle:		

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITE DE L'ÉLÈVE

Classe actuelle :

Etablissement d'origine :

(nom, adresse et cachet)

Merci de remplir le tableau en dressant la liste des classes fréquentées au cours des 3 dernières années.

Année de scolarisation	Classe	Nom du collège	Langues	
			LV1	LV2
2016-2017				
2015-2016				
2014-2015				

Pratique et apprentissage des langues étrangères

Si votre enfant a suivi un enseignement de langue renforcée, préciser :

 heures / semaine	Depuis l'année scolaire
Section européenne		
Classe bilingue		

VOEUX ETABLISSEMENT

Vœux	Etablissement	langue
Vœu 1		
Vœu 2		
Vœu 3		

A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT FREQUENTE EN 2016-2017**Avis des professeurs**

L'avis doit porter sur l'attitude, la capacité de travail, la curiosité intellectuelle, l'aptitude à progresser et à travailler en autonomie et en équipe.

	Avis motivé	Nom et signature
Professeur de langue vivante		
Professeur principal		

Avis du chef d'établissement

A...

le ...

cachet de l'établissement et signature

1ère ANNEE CAP PUBLIC 84

Etablissement d'accueil	libellé vœu	CAP DOS	Taux de pression 2015	Taux de pression 2016	CAP orphelin dans le département	bonifications ULIS	% max Vœux bonifiés O2A	Nombre maximum de vœux bonifiables O2A
0840001V	CHARLES DE GAULLE	15	140%	200%			70%	10
0840001V	CHARLES DE GAULLE	12	50%	40%			70%	8
0840015K	JEAN HENRI FABRE	15	133%	150%			70%	10
0840021S	ALPHONSE BENOIT	15	Recrutement particulier				0	0
0840021S	ALPHONSE BENOIT	15	166%	140%			70%	10
0840039L	DOMAINE D EGUILLES	15	308%	350%	X		40%	6
0840039L	DOMAINE D EGUILLES	10	100%	220%			70%	7
0840039L	DOMAINE D EGUILLES	15	126%	180%			70%	10
0840039L	DOMAINE D EGUILLES	15	166%	90%			70%	10
0840039L	DOMAINE D EGUILLES	12	391%	280%			40%	5
0840041N	MARIA CASARES	30	276%	220%	X		40%	12
0840041N	MARIA CASARES	15	313%	170%			40%	6
0840042P	ROBERT SCHUMAN	12	416%	250%			40%	5
0840042P	ROBERT SCHUMAN	20	140%	130%			70%	14
0840042P	ROBERT SCHUMAN	10	400%	620%			40%	4
0840044S	VICTOR HUGO	15	300%	330%			40%	6
0840046U	ARISTIDE BRIAND	12	83%	90%			70%	8
0840046U	ARISTIDE BRIAND	12	291%	160%			40%	5
0840046U	ARISTIDE BRIAND	12	108%	150%			70%	8
0840096Y	AREA P. VINCENSI	16	75%	30%			100%	16
0840096Y	AREA P. VINCENSI	16	94%	140%			100%	16
0840096Y	AREA P. VINCENSI	8	200%	130%			100%	8
0840096Y	AREA P. VINCENSI	16	31%	70%			100%	16
0840096Y	AREA P. VINCENSI	16	131%	150%			100%	16
0840113S	ALEXANDRE DUMAS	12	100%	110%			70%	8
0840113S	ALEXANDRE DUMAS	12	266%	280%			40%	5
0840113S	ALEXANDRE DUMAS	12	191%	130%			70%	8
0840113S	ALEXANDRE DUMAS	12	75%	110%	X		70%	8
0840113S	ALEXANDRE DUMAS	12	291%	240%			40%	5
0840113S	ALEXANDRE DUMAS	15	60%	90%			70%	10
0840113S	ALEXANDRE DUMAS	10	280%	310%			40%	4
0840113S	ALEXANDRE DUMAS	10	120%	160%			70%	7
0840700E	FERDINAND REVOUL	12	166%	180%			70%	8
0840700E	FERDINAND REVOUL	12	125%	130%	X		40%	5
0840700E	FERDINAND REVOUL	12	416%	380%	X		40%	5
0840700E	FERDINAND REVOUL	12	100%	120%			70%	8
0840763Y	L'ARGENSOL	10	120%	110%			70%	7
0840763Y	L'ARGENSOL	10	210%	200%			40%	4
0840763Y	L'ARGENSOL	12	141%	90%			70%	8
0840763Y	L'ARGENSOL	10	90%	70%			70%	7
0840939P	RENE CHAR	12	275%	290%			40%	5
0840939P	RENE CHAR	12	200%	370%	X		40%	5
0840939P	RENE CHAR	12	83%	50%	X		70%	8
0840939P	RENE CHAR	24	91%	80%			70%	17
0841078R	SORGUES (DE)	30	250%	230%			40%	12

1ères TECHNOLOGIQUES DANS LE VAUCLUSE :

Formations et taux d'accès

ANNEXE
5

Bassin d'Avignon

ETABLISSEMENTS	FORMATIONS	Taux de pression (candidats Vœu 1/places disponibles) en 2016
Lycée T. Aubanel, Avignon	STMG	48,03 %
Lycée P. de Girard, Avignon	ST2S	10,50 %
	STI2D	100 %
	*Energies et environnement *Innovation technologique et éco-conception *Systèmes d'information et numérique	120% 133,34 %
Lycée F. Mistral, Avignon	STD2A	2900 %*
Lycée R. Char, Avignon	STMG	1300 %*
	STL * Biotechnologies * Sciences Physiques et Chimiques en laboratoire	90 % 130%
Lycée F. Pétrarque, Avignon	STAV	non concerné par AFFELNET

* données non significatives

Bassin de Carpentras-Orange

ETABLISSEMENTS	FORMATIONS	Taux de pression (candidats Vœu 1/places disponibles) en 2016
Lycée L.Aubrac, Bollène	STMG	10 %
Lycée J.H.Fabre, Carpentras	STI2D	28,58 %
	*Energies et environnement *Innovation technologique et éco-conception	110,53 %
	*Systèmes d'information et numérique	163,10 %
Lycée V. Hugo, Carpentras	ST2S	193,94 %
	STMG	58,21 %
Lycée Stéphane Hessel Vaison La Romaine	1ère STL : sciences physique et chimiques en laboratoire, 15 places	Nouveau
Lycée L. Giraud, Carpentras	STAV	non concerné par AFFELNET
Lycée de l'Arc, Orange	STMG	72,73 %
Lycée Viticole, Orange	STAV	non concerné par AFFELNET

Bassin Cavaillon-Apt-Pertuis

ETABLISSEMENTS	FORMATIONS	Taux de pression (candidats Vœu 1/places disponibles) en 2016
Lycée C.de Gaulle, Apt	STMG	100 %
Lycée L. Dauphin, Cavaillon	STMG	22,23 %
Lycée A.Benoît, Isle sur la Sorgue	STI2D *Energies et environnement *Innovation technologique et éco-conception *Systèmes d'information et numérique	80 % 73,34 % 64,29 %
Lycée Val de Durance, Pertuis	STMG	4 %

Accès par formation

FORMATIONS	Taux de pression (candidats Vœu1/places disponibles) en 2016
STD2A	2900 % *
ST2S	23,71 %
STL Biotechnologies	90 %
STL Sciences Physiques et Chimiques en laboratoire	130 %
STMG	46,91 %
STAV	Non concerné par AFFELNET 1 ^{ère}
STI2D Energies et Environnement	58,62 %
STI2D Innovation Technologique et Eco-conception	100 %
STI2D Systèmes d'information et Numérique	123,81 %

* données non significatives

STD2A : Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués

ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social

STL : Sciences et Technologies de Laboratoire

STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion

STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant

STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable